

REGLEMENT DU CHALLENGE SOBRIÉTÉ ENERGÉTIQUE ÉS ÉNERGIES STRASBOURG

ARTICLE 1 – OBJET DU REGLEMENT

ÉS Énergies Strasbourg - ci-après la « Société Organisatrice » - Société Anonyme au capital social de 6 472 800 € euros, dont le siège social est situé 37 rue du Marais Vert 67932 Strasbourg cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 501 193 171, organise du 06/11/2024 au 04/02/2025, un défi de baisse de consommation d'électricité, sur inscription et sans obligation d'achat, intitulé le « Challenge Sobriété Energétique » ci-après le « Le défi » ou "Le challenge" entièrement et exclusivement accessible sur le Suivi Conso, ouvert depuis l'onglet « Consommation » de l'Espace Client.

Le Challenge Sobriété Energétique a pour objectif d'inciter les participants (ci-après les « Participants ») à réduire leur consommation d'électricité lors de l'hiver 2024-2025.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Challenge Sobriété Energétique en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures à celle-ci l'exigent sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé par les participants ou que sa responsabilité ne puisse être engagée à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 2 : RÈGLEMENT DU CHALLENGE SOBRIETE ENERGETIQUE

2.1 ELIGIBILITÉ

Sont éligibles au Challenge Sobriété Energétique (les conditions suivantes sont cumulatives) :

- Les personnes majeures physiques clientes ÉS Énergies Strasbourg,
- Ayant un contrat de fourniture d'électricité actif, éligible à l'outil Suivi Conso, en cours à la date d'inscription et tout au long de la période du Challenge Sobriété Energétique, c'est-à-dire jusqu'au 04/02/2025,
- Pour un logement équipé d'un compteur communicant pour le point de livraison (PDL) associé au contrat précité depuis la date d'inscription. Le compteur communicant est dit « communicant » lorsqu'il est ouvert aux services de Strasbourg Electricité Réseaux pour la collecte des données de consommations d'électricité du foyer, a minima au pas de temps quotidien.
- Avec à minima 8 jours de données de consommation du 08/11/2024 au 15/12/2024.
- N'étant pas salariés du groupe ÉS.

Le participant certifie être titulaire du contrat ÉS Énergies Strasbourg précité.

La participation au Challenge Sobriété Energétique est limitée à une inscription et une participation par contrat.

Les salariés du groupe ÉS n'auront pas la possibilité de prendre part au Challenge Sobriété Energétique.

La participation se doit d'être loyale et de bonne foi, excluant toute mise en œuvre de stratagème quel qu'il soit dans le but d'augmenter ses chances de gagner.

Toute participation au Challenge Sobriété Energétique par un participant ne remplissant pas ou plus les conditions requises ou s'appuyant sur des manœuvres frauduleuses entraînera sa désinscription automatique au Challenge Sobriété Energétique.

2.2 INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Pour participer au Challenge Sobriété Energétique, le Participant doit s'inscrire entre le 06/11/2024 (18h00 heure métropolitaine) et le 21/11/2024 (23h59 heure métropolitaine) via le Suivi Conso.

L'inscription au Challenge Sobriété Energétique est ouverte à tous les clients ÉS Énergies Strasbourg répondant aux critères d'éligibilité (listés à l'article 2.1), entre le **06 novembre 2024 à 18h00 et le 21 novembre 2024 à 23h59**.

Les inscriptions ne sont enregistrées que durant cette période. Toute désinscription pendant le Challenge Sobriété Energétique est définitive et le Participant ne pourra plus être éligible au tirage au sort.

Phase de Challenge

Cette opération débutera le **06 novembre 2024 à 00h00 et se clôturera le 04 février 2025 à 23h59**.

Pour participer au Challenge Sobriété Energétique, le Participant doit être inscrit, y accéder via son Espace client ÉS et cocher la case suivante :

➔ ***Je participe au Challenge Sobriété Energétique et je consens à ce que mes données de consommation quotidienne soient traitées dans ce cadre – J'ai lu et j'accepte le règlement.***

Une fois cette action réalisée, l'inscription du Participant est validée. Le Participant participe aux :

- Challenge Sobriété Energétique qui se déroule du 06 novembre 2024 (00h00, heure métropolitaine) au 04 février 2025 (23h59, heure métropolitaine).
- Défi 1 qui se déroule du 26 novembre 2024 (00h00, heure métropolitaine) au 02 décembre 2024 (23h59, heure métropolitaine).
- Défi 2 : Du 19 décembre 2024 (00h00, heure métropolitaine) au 21 décembre 2024 (23h59, heure métropolitaine).
- Défi 3 qui se déroule du 14 janvier 2025 (00h00 heure métropolitaine) au 15 janvier 2025 (23h59, heure métropolitaine).
- Défi 4 qui se déroule le 04 février 2025 (00h00 à 23h59, heure métropolitaine).

Toute participation ne remplissant pas les conditions requises sera considérée comme non-recevable.

Pour toutes questions ou réclamations concernant les modalités de l'opération du

Challenge Sobriété Énergétique, le Participant peut exercer sa demande à l'adresse suivante : votreconseiller@es.fr.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DES PARTIES

3.1. ENGAGEMENTS

Le Challenge Sobriété Energétique vise à récompenser les participants qui remporteraient au moins l'un des quatre défis ci-dessous et réduiraient ainsi leur consommation électrique :

- Pour le Défi 1, d'au moins 10% sur le logement concerné sur la période du 26/11/2024 au 02/12/2024.
- Pour le Défi 2, d'au moins 15% sur le logement concerné sur la période du 19/12/2024 au 21/01/2024.
- Pour le Défi 3, d'au moins 20% sur le logement concerné sur la période du 14/01/2025 au 15/01/2025.
- Pour le Défi 4, d'au moins 25% sur le logement concerné sur la période du 04/02/2025.

3.2. ENGAGEMENTS DU PARTICIPANT

- Le Participant s'engage à satisfaire aux critères d'éligibilité listés à l'article 2.1.
- Le Participant autorise ÉS Énergies Strasbourg à recueillir et à traiter ses données de consommation électriques au pas journalier auprès du gestionnaire du réseau de distribution Strasbourg Electricité Réseaux, collectées entre sa date d'inscription au Challenge et le 04/02/2025.
- Si le Participant n'est plus titulaire du contrat d'électricité du logement concerné au cours de la période du Challenge, il sera automatiquement désinscrit et ne pourra pas prétendre à la récompense même s'il a réduit suffisamment sa consommation sur la période du Challenge Sobriété Energétique avant la résiliation du contrat.
- Toute participation ne remplissant pas (au moment de l'inscription) ou plus (pendant toute la durée au Challenge Sobriété Energétique) les conditions requises sera considérée non-recevable.

ARTICLE 4 – MODALITES D'ORGANISATION DU CHALLENGE SOBRIETE ENERGETIQUE

4.1 MODALITES DU CHALLENGE SOBRIETE ENERGETIQUE

Le Challenge Sobriété Energétique vise à récompenser les participants qui remporteraient au moins l'un des quatre défis ci-dessous et réduiraient ainsi leur consommation électrique :

- Pour le Défi 1, d'au moins 10% sur le logement concerné sur la période du 26/11/2024 au 02/12/2024.
- Pour le Défi 2, d'au moins 15% sur le logement concerné sur la période du 19/12/2024 au 21/01/2024.
- Pour le Défi 3, d'au moins 20% sur le logement concerné sur la période du 14/01/2025 au 15/01/2025.
- Pour le Défi 4, d'au moins 25% sur le logement concerné sur la période du 04/02/2025.

En comparaison avec la consommation de référence initialement attendue.

La consommation de référence sera calculée par ÉS en se basant sur les données de consommation disponibles sur les plages de référence avant chaque défi selon le tableau ci-dessous :

	Défi 1	Défi 2	Défi 3	Défi 4
Date début	26/11/2024	19/12/2024	14/01/2025	04/02/2025
Date fin	02/12/2024	21/12/2024	15/01/2025	04/02/2025
Date de début de plage de référence	09/11/2024	30/11/2024	28/12/2024	18/01/2025
Date de fin de plage de référence	23/11/2024	16/12/2024	11/01/2025	01/02/2025

- Si les conditions météorologiques sont nettement défavorables aux Participants, ÉS Énergies Strasbourg se réserve le droit de corriger les données de consommations des aléas climatiques afin de reconnaître les efforts de sobriété énergétique des Participants malgré les conditions climatiques.

Dans ce cas, si les températures extérieures sont, pour toute la période, en moyenne plus froides que celles de l'année précédente, un correctif pourra être apporté aux consommations afin de prendre en compte le fait que les consommations des Participants équipés d'un chauffage électrique augmentent avec le froid extérieur, indépendamment des efforts de sobriété énergétique

4.2.1 DOTATIONS ET ATTRIBUTION DES LOTS

Un total de 160 gagnants sera tiré au sort après la fin du Challenge Sobriété énergétique en fin du mois de février 2025 parmi les participants ayant remporté au moins un des 4 défis suivants en réduisant leur consommation électrique :

- Pour le Défi 1, d'au moins 10% sur le logement concerné sur la période du 26/11/2024 au 02/12/2024.
- Pour le Défi 2, d'au moins 15% sur le logement concerné sur la période du 19/12/2024 au 21/01/2024.
- Pour le Défi 3, d'au moins 20% sur le logement concerné sur la période du 14/01/2025 au 15/01/2025.
- Pour le Défi 4, d'au moins 25% sur le logement concerné sur la période du 04/02/2025.

En cas de non-validité de l'adresse mail transmise de la part des gagnants tirés au sort initialement, une liste de suppléants sera établie par un tirage au sort ultérieur. Si, à l'issue de ce processus, des dotations demeurent disponibles, ÉS se réserve le droit d'organiser un tirage complémentaire afin de récompenser les participants ayant réduit leur consommation en deçà des objectifs initiaux de 10%, 15%, 20% et 25%.

Les tirages au sort seront réalisés par un jury constitué de 3 membres désignés par la Société Organisatrice.

En fin du mois de février après la fin du Challenge Sobriété Énergétique pour chacun des quatre défis, une liste des Participants éligible au tirage au sort sera éditée. Soit quatre listes de Participants éligibles au tirage au sort en tout et donc quatre chances maximums pour un Participant ayant remporté les quatre défis de gagner un unique lot. Le tirage au sort se déroule via un outil de tirage au sort dénommé : « Plouf, plouf ! Tirage au sort en ligne (plouf-plouf.fr) »

Afin de permettre le tirage au sort sur cet outil, les Participants éligibles seront convertis en les numérotant de « 1 » à « N », N étant le nombre total de Participants éligibles sur une liste.

Après connexion au site, à l'aide du bouton « Importer 1 liste numéros », les nombres de 1 à N seront copiés/collés et transmis au programme « plouf-plouf » sans transmettre d'autres informations ou données personnelles. Puis la mention « Tirer au sort » sera utilisée afin de procéder au tirage au sort des lots un par un et à chaque tirage, le programme donnera le numéro gagnant qui sera noté au fur et à mesure du tirage sachant que le numéro sortant se supprime de la liste des numéros en appuyant sur « Refaire sans le chiffre » sortant précédemment tiré. Un gagnant ne peut donc remporter qu'un seul lot et ce même si le participant à réussis plusieurs défis.

La même opération est réalisée sur les quatre listes en prenant soin de retirer les noms des Participants gagnants de toutes les listes de Participants éligibles au fur et à mesure.

Sont mis en jeu pour le Challenge Sobriété Énergétique et réparti équitablement pour chaque défi :

- **12 x** : 1 carte cadeau d'une valeur de 100 €,
- **28 x** : 1 carte-cadeau d'une valeur de 50€,
- **120 x** : 1 carte-cadeau d'une valeur de 20 €.

Les lots seront remis aux gagnants par courrier électronique au plus tard 2 mois après la fin du Challenge soit au 04/04/2024.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent faire l'objet d'une contrepartie financière, d'échange, de reprise ou de remplacement, pour quelques raisons que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots indiqués ci- dessus, en tout ou partie, par tout autre lot identique ou similaire d'une valeur égale ou supérieure ; ce que tout Participant consent. Dans ce cas, les gagnants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit autre que les lots nouvellement déterminés.

4.2.2 CAS D'INELIGIBILITE

Pour les cas où les données de consommation ne seraient pas disponibles et ne permettraient pas de calculer la variation fiable de consommation, le Participant ne pourra pas être éligible au tirage au sort pour le Challenge Sobriété Énergétique.

4.3 COMMUNICATION

4.3.1 DURANT LE CHALLENGE SOBRIETE ENERGETIQUE

ÉS Énergies Strasbourg pourra, le cas échéant, communiquer, sous des modalités qu'elle décidera, sur la progression de la consommation du Participant au cours de l'hiver.

4.3.2 RESULTATS DU CHALLENGE

Quel que soit le résultat du Challenge, le Participant recevra un courrier électronique lui récapitulant la variation de consommation électrique et l'informant de son résultat.

Dans le cas où le Participant a été tiré au sort, il sera contacté dans un délai maximal de 2 (deux) mois par courrier électronique afin de l'informer et lui transmettre du lot remporté.

ÉS Énergies Strasbourg ne pourra être tenue responsable d'une communication non-reçue si l'adresse e-mail du Participant attachée à son contrat n'est pas valide.

ARTICLE 5 : DONNÉES UTILISÉES DANS LE CADRE DU CHALLENGE SOBRIETE ENERGETIQUE

Numérotation	Données concernées	Sous-finalités du traitement	Durée de conservation
1	Nom / Prénom Civilité Adresse Email Id local Point De Livraison (PDL) Numéro de client (BP) Numéro de contrat de fourniture Numéro de compteur communicant Date de création du contrat de fourniture Horodatage du consentement Données de consommation électrique Quotidiennes ÉS Énergies Strasbourg Horodatage du retrait consentement Données de consommation électrique Quotidiennes ÉS Énergies Strasbourg	Éligibilité client / inscription / envoi de communications	8 mois à l'issue du Challenge Sobriété Énergétique
2	Données quotidiennes et mensuelles de consommation électrique pour les périodes nécessaires	Calculer la variation de consommation électrique pour le Challenge Sobriété Énergétique	8 mois à l'issue du Challenge Sobriété Énergétique
3	Code postal Puissance souscrite Année de construction du logement Consommation Annuelle de Référence (CAR) Type de chauffage	Ces données vont être utilisées pour corriger la consommation électrique des variations de température.	8 mois à l'issue du Challenge Sobriété Énergétique
4	Type de logement (maison ou appartement) Type de chauffage Option tarifaire Puissance souscrite Caractéristiques du contrat de fourniture d'électricité Type d'occupant Code postal Année de construction du logement Consommation Annuelle de Référence (CAR) Données de consommation électrique quotidiennes sur la période nécessaire aux Défis Données de consommation électrique mensuelles sur la période nécessaire au Challenge	Mener des études statistiques, sur des données agrégées	8 mois à l'issue du Challenge Sobriété Énergétique
6	Nom / Prénom Adresse de facturation, code postal, ville Adresse Email	Données pour la dotation	8 mois à l'issue du Challenge Sobriété Énergétique

ARTICLE 6 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

ÉS Énergies Strasbourg, responsable de traitement, collecte les données nécessaires et suffisantes à la réalisation du Challenge Sobriété Énergétique et à la finalité de récompenser les clients éligibles à l'opération. Les données, issues de la relation contractuelle ainsi que d'une source publique à savoir Météo France, sont traitées sur la base de ce règlement.

Les données collectées dans le cadre du Challenge Sobriété Energétique sont traitées par ÉS Énergies Strasbourg ou ses sous-traitants dûment habilités pour les finalités énoncées ci-dessus et ne sont pas communiquées à des tiers.

Les données sont conservées pendant une durée limitée au strict nécessaire, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, et ne dépassent pas 8 mois après la conclusion du Challenge. Cette période sera étendue du temps requis pour résoudre d'éventuels contentieux qui naîtraient durant le Challenge.

Dans le cadre du Challenge, ÉS Énergies Strasbourg, en tant que Responsable de traitement, s'engage au respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de « la législation relative à la protection des données à caractère personnel », en particulier la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le «RGPD»).

Pour cela, ÉS Énergies Strasbourg s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires au respect par elle-même et par son personnel afin d'assurer la protection, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles du Participant et s'engage à ne faire en aucun cas publiquement état d'informations à caractère personnel collectées chez le Participant.

La collecte des données personnelles nécessaires à la participation au Challenge Sobriété Energétique est basée sur le contrat (le présent règlement). Les données collectées, les finalités ainsi que les durées de conservation sont précisées à l'article 5 du règlement du jeu.

Le Participant dispose, s'agissant des informations personnelles le concernant, dans les conditions prévues par la réglementation susvisée :

- d'un droit d'accès ainsi que d'un droit de rectification dans l'hypothèse où ces informations s'avéreraient inexactes ou incomplètes,
- d'un droit d'opposition, sans frais, à l'utilisation par ÉS Énergies Strasbourg de ces informations, notamment à des fins de prospection commerciale, qui se matérialisera alors par un abandon du challenge,
- d'un droit à l'effacement de ses données,
- d'un droit à la limitation du traitement dont ses données font l'objet,
- d'un droit à la portabilité de ses données.

Le Participant peut exercer les droits susvisés à l'adresse suivante : dpo@es.fr .

Ces droits peuvent également être exercés auprès du Délégué à la protection des données du Groupe ÉS à l'adresse suivante : 5 rue André-Marie Ampère - 67450 Mundolsheim.

Enfin, le Participant dispose de la possibilité d'introduire un recours auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données à caractère personnel, ÉS Énergies Strasbourg vous invite à consulter la charte de protection des données personnelles (disponible sur le site ÉS : <https://particuliers.es.fr/rgpd>) ainsi que la [politique](#) sur les cookies et autres traceurs.

ARTICLE 7 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Challenge Sobriété Energétique et les éléments le composant sont la propriété d'ÉS Énergies Strasbourg ou font l'objet d'un droit d'exploitation au profit d'ÉS Énergies Strasbourg.

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie de ces éléments sont strictement interdites.

ARTICLE 8 RESPONSABILITE

La responsabilité d'ÉS Énergies Strasbourg est strictement limitée à la délivrance du gain obtenu selon les conditions énoncées dans le présent règlement de jeu.

ÉS Énergies Strasbourg ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé en cas de survenance d'événements présentant le caractère de force majeure ou de fortuit indépendant de sa volonté privant partiellement ou totalement les Participants de la possibilité de participer au Challenge Sobriété Energétique et/ou les gagnants du bénéfice de leur lot.

ARTICLE 9 – DROIT APPLICABLE

Le présent règlement de jeu est soumis au droit français. En cas de litige, les Parties tenteront de régler à l'amiable le différend.

A défaut de règlement amiable, la Partie la plus diligente pourra saisir la juridiction compétente.

Acceptation du jeu – Dépôt

La participation au Challenge Sobriété Energétique implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de son application loyale et de bonne foi par les Participants.

Toute difficulté quant à l'application du règlement fera l'objet d'une interprétation souveraine de la part d'ÉS Énergies Strasbourg.

Le présent règlement est déposé en l'étude de la Selarl Solange KECK-MASINI et Antoine MASINI, Huissiers de Justice associés avec siège 11 rue du Maréchal Foch à 67500 HAGUENAU cedex. Il est également disponible sur le site

<https://particuliers.es.fr/economies-denergie/maitrise-des-consommations/challenge-sobriete-energetique>

ÉS Énergies Strasbourg se réserve le droit de modifier le présent règlement. Toute modification fera l'objet d'un avenant déposé auprès de l'huissier précité et fera l'objet d'une annonce sur le site

<https://particuliers.es.fr/economies-denergie/maitrise-des-consommations/challenge-sobriete-energetique>